DELIBERATION DU CONSEIL MU ID : 030-213000094-20221012-22_32_CESSIE154-DE

DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

En exercice:

Présents: Votants:

6 octobre 2022

6 octobre 2022

Date d'affichage:

Date de convocation :

8 8

E

T,

I

B

E

R

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 12 octobre, à 20 Nombre de conseillers : heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre

prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, en séance à huisclos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents: Odile COLOMB, Elodie BRUN, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET: CESSION PARCELLE E154 A MME PLA CAROLINE

Les membres du Conseil Municipal, à la demande de Mme PLA Caroline doivent décider d'un montant et des conditions de cession de la parcelle E154.

La totalité des frais afférents à cette transaction seront à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Le prix proposé sera celui proposé par la SAFER.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Valident les conditions et le prix de cession de la parcelle E154 à Ayrolles à Mme Caroline PLA,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

Le Maire,

Roger LAURENS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du	au	
ceremical adminimage ad	uu	

Envoi au contrôle de légalité le :